

## Séance du 28 juillet 2008

Le vingt-huit juillet deux mille huit, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Carantilly, dûment convoqués par Madame le Maire, se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM. CORON Bruno ; PATIN Bernard ; Mlle PAISANT Nadège ; MM. DUFORT Erik ; LEROUXEL Henry ; PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; M. DUPONT Henri ; Mlle LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

N'assistaient pas à la réunion: MM. BOURGE Pierre (procuration à Mme HENRY) ALLIX Gratien (procuration à M. LEROUXEL)

M. PATIN, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

### ***I - Adhésion de la commune du LOREY au Syndicat Mixte du Point Fort (reçu le 05/08/2008) :***

Considérant la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Point Fort en date du 27 juin 2008 acceptant l'adhésion de la commune du Lorey, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune du Lorey au Syndicat Mixte du Point Fort pour la compétence transport et traitement des déchets ménagers.

### ***II - Assurance du Personnel par le Centre de Gestion (reçu le 05/08/2008) :***

Dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche met à la disposition des collectivités du département, un contrat groupe dont l'objet est de garantir les communes et établissements publics des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.

En vertu de l'article 26 de la Loi du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion a souscrit, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, deux contrats d'assurance des risques statutaires auprès de Groupama, par l'intermédiaire du courtier Gras Savoye. Ces contrats prendront effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les contrats ont pour but d'assurer les agents affiliés à la CNRACL, et les agents affiliés à l'IRCANTEC, aux conditions décrites dans la fiche technique dont la collectivité a été rendue destinataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité et autorise Mme le Maire à signer la demande d'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires pour les agents affiliés à la CNRACL et au contrat d'assurance des risques statutaires pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

### ***III - Demande de subvention de la Banque Alimentaire (reçu le 05/08/2008) :***

Mme le Maire expose que la Banque Alimentaire sollicite une subvention exceptionnelle afin de financer divers travaux de mises aux normes dans leur entrepôt et l'achat d'un camion réfrigéré.

Deux familles sont bénéficiaires de la Banque Alimentaire sur la commune de Carantilly. Mme le Maire propose qu'une subvention à titre exceptionnel de l'ordre de 100,00 € soit attribuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité l'attribution de la subvention exceptionnelle d'un montant de 100,00 €.

#### ***IV - Voirie et bacs de décantation de l'étang (reçu le 05/08/2008) :***

M. Bruno CORON fait part des différentes démarches qu'il a effectuées en ce qui concerne les travaux prévus sur les chemins communaux et notamment sur celui de la Besnardière pour lequel la participation financière de l'Intercommunalité avait été sollicitée. Un problème se pose car l'estimation initiale de 10.000 euros ne représente que le coût de l'enrobé. La nouvelle étude s'élève à 17.000 euros. Les devis comprennent le débernage, et le busage.

Il rappelle que divers travaux de voirie étaient prévus :

1. Au niveau du Chemin de la Besnardière : ouverture de creux, débernage, busage, mise à place de caillou, pose de regard grille
2. Au niveau de L'Hôtel Beauvils Sud : tranchée avec tuyau, mise à place regard grille
3. Au niveau de la Girardière : débernage, creux
4. Au niveau de l'Hôtel Pacary : creuser poutre, mise à place caillou
5. Au niveau de l'étang : dévier l'eau, vider étang du parc, étaler la vase.

Après étude de devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité le devis de l'entreprise ETAR J. VANTOMME de Feugères s'élevant à 13 607.49 € TTC.

Par ailleurs, les crédits prévus à ce chapitre étant insuffisants, le CM décide de prélever 5.000 euros sur les provisions affectées à l'achat futur de la gare SNCF.

M. CORON précise que les entreprises consultées préconisent un curage des bassins de décantation de l'étang tous les trois ans.

#### ***V - Questions diverses :***

- Mme le Maire informe le CM que le logement HLM a été attribué à Guillaume LOIR, 24 ans et à Julie LEHOT, 22 ans de Saint-Romphaire qui attendent un heureux évènement.

- Mme le Maire souhaite revenir sur un sujet déjà évoqué en réunion, à savoir, la sécurité dans la bourgade.

Il est maintenant urgent de décider car Madame Nathalie MARIE a fait part d'un nouvel incident survenu à l'une de ses clientes qui a failli être percutée par un véhicule alors qu'elle traversait la chaussée.

Le CM, après discussion, se rallie à la suggestion de Mme le Maire de procéder sur toute la largeur de la chaussée à un marquage au sol, d'une part, entre l'étang et l'épicerie et, d'autre part, entre les écoles et l'entrée du lotissement du Bois Hébert. Au cas où cette opération paraîtrait trop onéreuse, on pourrait se limiter à un marquage de la moitié de la chaussée seulement.

Mme le Maire est chargée de contacter la DDE à cet effet.

#### ***- THT***

Lors de la dernière réunion du bureau de la Communauté de Communes, Philippe GOSSELIN a indiqué qu'il allait rencontrer Jean-Louis BORLOO, ministre de l'Environnement, au sujet du tracé de la ligne à très haute tension. A cet effet, un courrier commun a été rédigé par les maires des communes de Carantilly, de Dangy et du Lorey pour qu'il soit remis en mains propres au ministre.

RTE s'est engagé à ne pas implanter de pylône à moins de 100 mètres des maisons d'habitation, à indemniser leur propriétaire selon la valeur de leur bien avant l'installation de la ligne y compris le préjudice visuel ; à enfouir toutes les lignes, basse et moyenne tension, dans les bourgs et à proximité de la ligne.

Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, secrétaire d'Etat à l'Environnement, s'est engagée à rencontrer les maires des communes concernées en septembre 2008 pour recueillir leurs doléances.

### **- presbytère :**

La commission urbanisme s'est réunie le 5 juillet 2008. Plusieurs solutions concernant l'avenir du presbytère ont été évoquées ;

- vente,
- réhabilitation en logements locatifs (4) ;
- création d'un musée ou d'un centre culturel ;
- transformation en gîte rural ;
- réhabilitation en restaurant ou hôtel et mise en gérance;
- aménagement en mairie ;
- réhabilitation pour mise à disposition de l'évêché.

Deux solutions ont été retenues : soit la vente, soit la réhabilitation en logements locatifs.

Mme le Maire a contacté les entreprises MONROCQ et MESLIN qui viendront sur place en septembre afin de dresser la liste des travaux à réaliser pour établir les devis correspondants avant toute étude.

Par ailleurs, Madame le Maire fait part de la rencontre qu'elle a obtenue de Monseigneur LALANNE, le 9 juillet 2008 avec Bernard PATIN et l'abbé Vincent DANIEL.

Au cours des trois quarts d'heure de l'entretien, Monseigneur LALANNE a notamment souligné que seul le presbytère de Carantilly reste à ce jour à la disposition de l'évêché sur le territoire de la paroisse Saint Vincent. De plus, nous constatons que la population en milieu rural est en augmentation constante ; à l'avenir, il faudra peut-être répondre à de nouveaux besoins. Le rôle de l'évêque est d'abord de prendre le temps de la réflexion avant de donner son accord pour la désaffectation. Il convient de réserver une salle pour le catéchisme et les réunions entre bénévoles car il n'est pas envisageable que celles-ci se déroulent dans des lieux privés. Pourquoi pas la sacristie ?

Cette solution n'étant guère appropriée, Mme le Maire a suggéré un rendez-vous sur place. Monseigneur LALANNE viendra donc à Carantilly le 17 septembre prochain.

### **- Regroupement de zones :**

Mme le Maire fait état de la réunion organisée à Marigny le 19 juin 2008 à laquelle étaient invités tous les élus du territoire de la Communauté de Communes.

Nous avons assisté à la présentation de l'ACLLAJ par son président, M. Christian BOUILLON. Cette association vient en aide aux jeunes qui souhaitent accéder à un logement locatif et les met en relation avec les propriétaires ; elle vérifie que l'installation est possible au regard des revenus du demandeur.

Ensuite, M. Hugo PARIS a exposé les conclusions de l'étude menée sur le regroupement des trois communautés de communes de Saint-Lô, Torigni et Marigny en une communauté d'agglomération dont la décision de principe doit être prise d'ici la fin de l'année 2008.

Selon M. PARIS, cette hypothèse doit être privilégiée car elle permettrait de bénéficier d'une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) beaucoup plus importante que celle que perçoit la Communauté de Communes aujourd'hui, soit 43.44 euros par habitant au lieu de 18.47 euros actuellement.

Mais la DGF peut varier !

Les compétences de la Communauté de Communes deviendraient celles de la Communauté d'Agglomération. Elles concerneraient :

- le développement économique (agglo 21) ;
- le développement touristique (projets autour des Roches du Ham) ;
- l'habitat (logement social et résidentiel) ;
- l'environnement (eau, déchets, assainissement) ;
- les services à la population (petite enfance, culture, espaces multi média, loisirs, transport, social, maintien à domicile des personnes âgées) ;
- l'assistance aux communes.

La Communauté d'Agglomération serait financée par la DGF mais aussi par une taxe professionnelle unique, lissée sur toute la Communauté d'Agglomération.

Les communes seraient aussi financées par la DGF et par les taxes d'habitation, du foncier bâti, du foncier non bâti et par une compensation versée par la Communauté d'Agglomération au prorata de la taxe professionnelle perdue.

**- Réunion de la Communauté de Communes du 10 juillet 2008 :**

Mme le Maire informe le CM des principaux points abordés lors de la dernière assemblée générale de la Communauté de Communes.

**- Autres questions diverses :**

La commission des travaux se réunira le samedi 06 septembre à 10h30 ;

La commission communication/informatique, le mardi 09 septembre 2008, à 20h30.

En réponse à une demande de M. LEROUXEL, la commune prêtera les barrières pour le comice agricole qui se déroulera le jeudi 28 août 2008 au MESNIL EURY.

Mlle PAISANT fait remarquer que les abords des containers près de la gare sont souvent encombrés ; il arrive que des cartons traînent sur le sol.

Madame le Maire indique que Michel HENRY passe tous les matins faire le nettoyage depuis plusieurs années, mais que cette semaine, il était en vacances.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire :

Le secrétaire :